

Questions particulières en matière de contrôle ordinaire

05 décembre 2018 (Lausanne, journée entière)

- Analyse détaillée de certaines procédures d'audit spécifiques au contrôle ordinaire.
- Nouveautés liées à l'établissement du rapport d'audit lors d'un contrôle ordinaire.
- Expériences et constations tirées des inspections de l'ASR.



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public visé

Ce séminaire s'adresse à des réviseurs et experts-réviseurs expérimentés ainsi qu'aux collaborateurs de fiduciaires qui réalisent des contrôles ordinaires ou des audits selon les Normes d'audit suisses. Il est également destiné à tous les professionnels qui ont besoin des Normes d'audit suisse dans le cadre de leur activité professionnelle ou qui doivent en avoir une connaissance approfondie.

Contexte et problématique

Dans le cadre d'un contrôle ordinaire, les Normes d'audit suisses 2013 doivent être appliquées avec des exigences identiques pour les grands groupes et les PME ainsi qu'aux missions spéciales de l'auditeur.

Ce séminaire met en lumière certaines procédures spécifiques au contrôle ordinaire à l'aide de présentations théoriques et d'exemples pratiques. De plus, les expériences et les constats tirés des inspections de l'ASR seront présentés.

Les dernières évolutions liées à l'établissement du rapport d'audit seront analysées.

Objectifs

- Mettre en évidence, via des présentations et des cas pratiques, certaines procédures particulières découlant du contrôle ordinaire.
- Analyser les nouveautés liées au rapport d'audit.
- Présenter les expériences et les constats tirés des inspections de l'ASR.

Thème

- Audit

Méthode

- Les informations de base pertinentes seront données puis pratiquées à l'aide d'exemples.
- Le séminaire permettra un échange entre les conférenciers et les participants.

Responsable du séminaire

Yves Darbellay, Expert-comptable diplômé, Directeur général – Associé, Fiduciaire FIDAG SA, membre de la commission d'audit d'EXPERTsuisse, chargé de cours à HEC Lausanne
yves.darbellay@fidag-sa.ch, www.fidag-sa.ch

Conférenciers

- Yves Darbellay**, (voir ci-dessus)
- Alessandro Ruta**, Expert-comptable diplômé, Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)
- Jessy Rudaz**, Expert-comptable diplômé, FIDAG SA
- Frédéric Coquoz**, Expert-comptable diplômé, Directeur Associé, Plafida Société Fiduciaire SA

Date
05.12.2018 journée entière
Lieu
Hôtel de la Paix Avenue Benjamin Constant 5 1003 Lausanne www.hoteldelapaix.net
Prix du séminaire
CHF 780.– non-membre CHF 680.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse
Sont compris
• toute la documentation (version papier et numérique) • café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle • TVA 7,7%
Directives concernant la formation continue
La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTsuisse.

Information/Administration

- ☐ Non-membre
- ☐ Membre ASAI
- ☐ Collaborateur spécialisé ou expert
membre individuel d'EXPERTsuisse

Questions particulières en matière
de contrôle ordinaire

☐ 05 décembre 2018 (Lausanne, journée entière)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Adresse privée

Société

Rue

Complément sur la société

NPA/Ville

Rue

Téléphone privé

NPA/Ville

☐ Facture à l'adresse privée

☐ Facture à l'adresse professionnelle

☐ Correspondance à l'adresse privée

☐ Correspondance à l'adresse professionnelle

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

☐ Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:
EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59
ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention
Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales
Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

Délai d'inscription/Annulation:
Un mois avant la date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électroniques/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais
En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.–
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue
La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.